Déclaration de conformité UE

CE

Nous déclarons ici que les appareils décrits ci-après, dans les configurations mises en circulation, répondent aux exigences des directives UE en vigueur, aux normes de sécurité UE et aux normes UE spécifiques au produits.

Appareils (machines) - configuraion:
Klima

Série / gamme:
RKL 300 Eco, RKL 360 Eco, RKL 300 Eco S-Line, RKL 360 Eco S-Line, RKL 495 DC, RKL 495 DC S-Line

N° de série / de gamme:
1915..., 1916..., 1917..., 1918..., 1926..., 1927...

Nom du fabricant et nom du responsable CE:

REMKO GmbH & Co. KG

Klima- und Wärmetechnik
Im Seelenkamp 12
D - 32791 Lage

Normes appliquées: (Normes EN harmonisées)

DIN EN 14511-4:2019-07 - Climatiseurs, groupes refroidisseurs de liquide et pompes à chaleur pour le chauffage et le refroidissement des locaux et refroidisseurs industriels avec compresseur entraîné par moteur électrique - Partie 4 : exigences de fonctionnement, marquage et instructions
DIN EN 55014-1:2021 - Compatibilité électromagnétique - Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 1 : émission
DIN EN 55014-2:2021 - Compatibilité électromagnétique - Exigences relative aux appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues - Partie 2 : immunité - Norme de famille de produits
DIN EN 60335-1:2020-08 - Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 1 : exigences générales
DIN EN 60335-2-40:2014-01 - Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-40 : règles particulières pour les pompes à chaleur électriques, les climatiseurs et les déshumidificateurs
DIN EN IEC 61000-3-2:2019-12 - Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils < ou = à 16 A par phase)
DIN EN 61000-3-3:2020-07 - Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel

Réglementations en vigueur (directives UE)

Richtlinie 2009/125/EG - Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie
Richtlinie 2011/65/EU - Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques
Richtlinie 2014/30/EU - Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique
Richtlinie 2014/35/EU - Directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
Richtlinie 2014/68/EU - Directive 2014/68/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché des équipements sous pression
Verordnung (EU) Nr. 206/2012 - Règlement (UE) n ° 206/2012 de la Commission du 6 mars 2012 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux climatiseurs et aux ventilateurs de confort

Lage, 01. Mars 2023
REMKO GmbH & Co. KG

Toni Kratzel,
La gestion

Lage, 01. Mars 2023
REMKO GmbH & Co. KG

Représentant autorisé
Matthias Horstschäfer,
Gestion des produits climat